

# 13 Les échafaudages préfabriqués roulants

R457

## Les échafaudages roulants *Norme NFP 93-520*

De faible hauteur avec un plancher de travail à 2,50 m de hauteur maximum. Ils sont équipés de quatre pieds et d'au moins deux roulettes, les échafaudages de plus de 2,50 m sont munis de quatre roues au minimum. Ces roulettes disposent d'un système de blocage en rotation et en translation (classe 2).

## Les échafaudages roulants *Norme NF en 1004*

Avec un plancher de travail à 8 m de hauteur maximum à l'extérieur, et 12 m à l'intérieur. Les échafaudages roulants sont déplaçables, équipés d'un ou plusieurs planchers et munis de moyens d'accès et de garde-corps. Ils sont constitués d'éléments préfabriqués spécifiques et leurs dimensions sont fixées à leur conception.

Ils sont utilisés dans les travaux de maintenance et d'entretien (Classes 2 et 3).

